



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITION SENIORS

Réunion du 20 Septembre 2018

Procès-Verbal N° 3

Présents : Messieurs LUCAS – GRAS - AGASSE – DELRIEU

Excusés : Madame SALDANA
Messieurs PLOMBAT – REALLAND – GABAS – THEVENIN.

Le Procès Verbal de la réunion précédente est APPROUVE à l'UNANIMITE.

COUPE DE FRANCE

Rappel du Règlement Art. 6.2 : Choix des clubs recevants et des terrains

« Jusqu'au 6ème tour inclus, les ligues régionales définissent les règles applicables au choix des installations sportives en incluant le principe suivant : si le club tiré le deuxième, se situant dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure de celle de son adversaire, s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, ce club sera en conséquence désigné club recevant. A défaut ou en cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés, la règle du premier tiré est applicable. »

Tirage au sort du 4^{ème} Tour : ordre des rencontres

GRUPE A					
<u>maillots PMU</u>		CLUBS RECEVANTS	CLUBS VISITEURS	<u>maillots C.A</u>	
maillots	gardien			maillots	gardien
BLANC	noir	PEROLS ES	ANDUZE SC	BLEU	gris
ROUGE	noir	NIMES CHEMIN BAS	SETE FC 34	BLEU	gris
BLANC	noir	PAYS UZES ES	AIGUES MORTES	JAUNE	gris
ROUGE	noir	F.S SUD HERAULT	BEAUCAIRES ST. 30	BLEU	gris
BLANC	noir	JACOU C.F.A	LATTES AS	VERT	gris
ROUGE	noir	NIMES ATHLETIC	AGDE RCO	JAUNE	gris
BLANC	noir	MARGUERITTES ES	CASTELNAU CRES.	BLEU	gris
ROUGE	noir	UCHAUD GC	ST CLEMENT MONT. ENT.	VERT	gris
BLANC	noir	MONTPELLIER PETIT BARD	MONTPELLIER ATLAS PAILLADE	VERT	gris
ROUGE	noir	FRONTIGNAN	ROUSSON AV. S.	BLEU	gris
BLANC	noir	VERGEZE EP	LUNEL GC	VERT	gris
ROUGE	noir	BEZIERS US	MENDE AV FOOT LOZERE	BLEU	gris
BLANC	noir	MONTARNAUD AS	ALES OL	JAUNE	gris
ROUGE	noir	VAUVERT FC	NIMES SOLEIL LEVANT	VERT	gris

GRUPE B

<u>maillots PMU</u>		CLUBS RECEVANTS	CLUBS VISITEURS	<u>maillots C.A</u>	
maillots	gardien			maillots	gardien
BLANC	noir	PIBRAC US	BALMA SC	BLEU	gris
ROUGE	noir	B.E.C.E FC VALLEE	ALBERES ARGELES	BLEU	gris
BLANC	noir	FOIX FC	LE FOSSAT ES	JAUNE	gris
ROUGE	noir	PLAISANCE US	PERPIGNAN OC	BLEU	gris
BLANC	noir	TLSE PRADETTES	TLSE METROPLE	VERT	gris
ROUGE	noir	BAHO PEZILLA	COLOMIERS U.S	JAUNE	gris
BLANC	noir	ST SIMON ES	LEZIGNAN UF	BLEU	gris
ROUGE	noir	BRUGUIERES SC	MURET A.S	VERT	gris
BLANC	noir	FC MIREPOIX	LUZENAC	JAUNE	gris
ROUGE	noir	ST ESTEVE FC	CASTANET US	BLEU	gris
BLANC	noir	STE EULALIE	JUVENTUS PAPUS	BLEU	gris
ROUGE	noir	ST ORENS	CASTELNAUDARY	BLEU	gris
BLANC	noir	CABESTANY OC	CARCASSONNE FAC	VERT	gris
ROUGE	noir	ST SULPICE US	CANET ROUSSILLON FC	JAUNE	gris

GRUPE C

<u>maillots PMU</u>		CLUBS RECEVANTS	CLUBS VISITEURS	<u>maillots C.A</u>	
maillots	gardien			maillots	gardien
BLANC	noir	SEGALA RIEUPEYROUX	MONTAUBAN	BLEU	gris
ROUGE	noir	PAVIE	L'UNION ST JEAN FC	BLEU	gris
BLANC	noir	SEYSSES FROUZINS US	TARBES PYRENEES FOOT	JAUNE	gris
ROUGE	noir	SOUES CIGOGNES	COPAINS D'ABORD 81	BLEU	gris
BLANC	noir	ST AFFRICAIN ST	ALBI	VERT	gris
ROUGE	noir	BIARS BRETENOUX FC	LUC PRIMAUBE FC	JAUNE	gris
BLANC	noir	CASTEL. LEVIS	NAUCELLOIS F.C	BLEU	gris
ROUGE	noir	ST JUERY O.	AUCH F.	VERT	gris
BLANC	noir	FLEURANCE LA SAUV.	RODEO FC	BLEU	gris
ROUGE	noir	NEGREPELISSE SCF	GOLFECH ST PAUL	VERT	gris
BLANC	noir	COQUELICOTS MONTECH	PRADINES SVD	VERT	gris
ROUGE	noir	ORLEIX Q.M	SEBAZAC	BLEU	gris
BLANC	noir	BRESSOLS AS	TOURNEFEUILLE	BLEU	gris
ROUGE	noir	ELAN PYR. BBL	DRUELLE FC	BLEU	gris
BLANC	noir	ST GIRONS	BLAGNAC FC	JAUNE	gris

Terrains :

Les clubs doivent disposer d'un terrain de Niveau 5 minimum.

Les clubs BAHO PEZILLA n°552765 et STE EULALIE (521348) évoluant sur un terrain de catégorie niveau 6 et niveau Foot à 11 sont priés de communiquer à la Commission de Gestion des Compétitions un terrain de repli homologué de catégorie 5 ou 5 synthétique pour mercredi 26 septembre 2018 / 12h00 dernier délai.

Dans le cas où le club ne peut satisfaire à cette obligation, la rencontre sera inversée.

Au Titre de la Coupe, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel de la L.F.O. L'appel doit être adressé dans les conditions de forme prévues par l'Art. 190 des R.G, toutefois ils doivent être adressés dans les 2 jours fermes à partir de la notification ou la publication de la décision contesté.

NATIONAL 3

Match RODEO F.C / CANET ROUSSILLON

Se jouera le 22.09.18 à 17h au stade de Sède à Saint Gaudens

REGIONAL 3

Au regard de la demande formulée par la Mairie de l'ISLE en DODON concernant l'occupation du terrain le 23.09.2018 par le Rugby,

La Commission confirme que la rencontre ISLE EN DODON / SUD ASTARAC se jouera le 22.09.18 à 20h.

Le Vice-Président Délégué
C. GRAS

Le Président
A. LUCAS